



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial
Service Concours

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 013-281300038-20240312-CONC_2024_17-AR



Arrêté CONC_2024_17

Le Président,
Georges CRISTIANI

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le 12 mars 2024

Arrêté portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, session 2017

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU le code général de la fonction publique,**
- **VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021** prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- **VU les lois n°2020-290 du 23 mars 2020** d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, **n°2020-546 du 11 mai 2020** prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et **n°2020-856 du 9 juillet 2020** organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire,
- **VU la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020** autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- **VU l'ordonnance n°2021-139 du 10 février 2021** prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée** relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020** fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire,
- **VU l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée** relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 modifié** pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié** prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

- **VU le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié** prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- **VU le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020** pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n°2021-140 du 10 février 2021** prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007** modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,
- **VU le décret n° 2007-917 du 15 mai 2007** modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,
- **VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013** relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la Fonction Publique de l'État, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,
- **VU le recensement des besoins** effectué auprès des collectivités territoriales des départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes,
- **VU l'arrêté CONC_2017_27 du 27 mars 2017** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en convention avec le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, session 2017,
- **VU l'arrêté CONC_2017_41 du 3 mai 2017** portant modification de l'arrêté CONC_2017_27 relatif à l'ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en convention avec le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, session 2017,
- **VU l'arrêté CONC_2017_80 du 22 août 2017** portant composition du jury des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, session 2017,
- **VU l'arrêté CONC_2017_99 du 16 novembre 2017** portant organisation des épreuves écrites des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, listes des candidats admis à concourir, noms des correcteurs des copies et fixant la date de réunion du jury d'admissibilité, session 2017,



- **VU l'arrêté CONC_2018_06 du 18 janvier 2018** portant listes d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, fixant les dates et le lieu de déroulement de l'épreuve obligatoire d'admission ainsi que la date de réunion du jury d'admission, session 2017,
- **Considérant** la délibération du jury d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, session 2017 en date du 29 mars 2018,
- **VU l'arrêté CONC_2018_34 du 5 avril 2018** portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, session 2017,
- **VU l'arrêté CONC_2019_29 du 12 avril 2019** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, session 2017,
- **VU l'arrêté CONC_2020_39 du 15 juin 2020** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, session 2017,
- **VU l'arrêté CONC_2021_31 du 2 avril 2021** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, session 2017.
- **Considérant** l'épidémie de covid-19, et les mesures d'urgence sanitaire décrétées par le gouvernement,
- **Considérant** les demandes de radiation,
- **Considérant** que des lauréats sont nommés stagiaires en application des articles L.325-38, L.325-41 et L.327-3 du code général de la fonction publique,
- **Considérant** les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude de lauréats dans les délais impartis conformément à l'article L.325-39 du Code général de la fonction publique.

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement est mise à jour le 12 mars 2024 conformément au document annexé au présent arrêté.
- ARTICLE 2 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.
- ARTICLE 3 :** La Directrice du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Bouches-du-Rhône.

Georges CRISTIANI



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial
Service Concours

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 013-281300038-20240312-CONC_2024_17-AR



LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

| Spécialité | Candidats |
|---|--------------------|
| Installations électriques sanitaires et thermiques | VEUILLER / Olivier |
| Restauration | BEN LAMINE / Hatem |

Mise à jour le 12 mars 2024